



# Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
20 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 octobre 2004, à 10 heures

*Président :* M. Balarezo ..... (Pérou)

## Sommaire

Débat général

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-53520 (F)



*La séance est ouverte à 12 h 20.*

### **Débat général**

1. **M. Raju** (Inde) dit que, compte tenu de la persistance de graves déséquilibres dans l'économie mondiale, la mise en oeuvre des engagements pris à Monterrey, ainsi que de plusieurs engagements plus récents et complémentaires, est essentielle pour que les pays en développement atteignent les objectifs convenus. La délégation indienne note avec satisfaction que la Commission réfléchira à diverses sources de financement nouvelles et imaginatives au titre du point de l'ordre du jour consacré à la mise en oeuvre et au suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il importe toutefois que les nouveaux mécanismes financiers n'imposent pas de conditionnalités supplémentaires aux pays en développement.

2. L'accord-cadre conclu lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au début du mois d'août constitue une étape intermédiaire importante. Il faudra se montrer systématique et faire la preuve d'une volonté politique sans faille pour que le programme de Doha soit mené à bien et que les critères retenus en matière de développement soient respectés.

3. La protection environnementale demeure un problème majeur pour les pays en développement. Le fait qu'ils n'ont pas accès aux technologies respectueuses de l'environnement est l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent ces derniers dans l'exécution du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Plutôt que de débattre du cadre institutionnel en se focalisant sur des processus, il faut réfléchir à des démarches novatrices, comme celle qui consiste à associer des droits de propriété intellectuelle aux produits pharmaceutiques essentiels du domaine public, en relation avec l'exécution du Plan de Johannesburg.

4. La délégation indienne se félicite des préparatifs en cours pour l'examen en profondeur du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui aura lieu à Maurice en janvier 2005. Elle y participe activement et s'engage à contribuer aux délibérations de façon constructive.

5. La réforme de vaste portée des institutions internationales commerciales, monétaires et financières proposée dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation aura une incidence bénéfique sur les pays en développement et contribuera à restaurer l'efficacité et l'autorité de l'Assemblée générale s'agissant des questions commerciales, monétaires et financières. L'examen global de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, qui aura lieu en 2005, ne sera un succès que s'il contribue aux efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire. La délégation indienne espère que les États Membres parviendront à un accord sur les questions commerciales, monétaires et financières, le transfert de technologies et les réformes institutionnelles.

6. La délégation indienne attend avec intérêt les travaux de la Deuxième Commission relatifs à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

7. L'Inde se joint aux nombreux dirigeants mondiaux qui ont indiqué récemment qu'il était urgent d'agir collectivement pour atténuer la pauvreté extrême et la faim. Dans le cadre de ses délibérations, la Deuxième Commission devrait déterminer les domaines où il est possible d'agir en coopération et les moyens d'aller de l'avant de façon concrète. La délégation indienne compte bien œuvrer avec d'autres délégations pour lutter contre ces fléaux et faire progresser la marche vers le développement.

8. **M. Sutoyo** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que les pays en développement s'efforcent d'intégrer les objectifs du Millénaire dans leurs stratégies de développement national, notamment en élaborant des stratégies d'atténuation de la pauvreté. Le renforcement des partenariats mondiaux et le respect des engagements internationaux sont essentiels pour que tous ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté reçoivent l'aide à laquelle ils ont droit, notamment au moyen de la création d'emplois et de l'amélioration de la qualité des emplois proposés. L'examen complet des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, qui se déroulera en 2005, sera l'occasion de concevoir des approches novatrices et des mécanismes fondés sur la collaboration afin d'accélérer la mise en oeuvre des buts et objectifs fixés lors de diverses conférences majeures des Nations Unies, mais aussi de créer des synergies entre ces

derniers et les objectifs du Millénaire. Il faudra se concentrer sur la mise en oeuvre des engagements pris dans le passé plutôt que sur la rédaction d'un document global ayant le caractère d'une déclaration.

9. L'Asie du Sud-Est a fait des progrès à deux titres : l'atténuation de la pauvreté et l'inversion de la tendance s'agissant de la propagation de maladies infectieuses et mortelles. Elle prend actuellement des mesures pour garantir la viabilité de l'environnement. Plus déterminée que jamais à atteindre les objectifs du Millénaire, l'ASEAN renforce ses relations avec ses partenaires et travaille à un certain nombre d'initiatives politiques, économiques et socioculturelles. La priorité va au développement rural et à l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'aux problèmes posés par la mondialisation, la libéralisation des échanges, l'intégration économique régionale et le développement durable.

10. Au neuvième Sommet de l'ASEAN, tenu en Indonésie en 2003, les dirigeants des États membres sont convenus de mettre sur pied une Communauté de l'ASEAN d'ici à 2011. Cette Communauté reposera sur trois fondements : la Communauté pour la sécurité de l'ASEAN, la Communauté économique de l'ASEAN et la Communauté socioculturelle de l'ASEAN. L'objectif est de faire de la Communauté économique de l'ASEAN un marché et une base de production uniques, afin de favoriser l'intégration régionale. L'accord qui entérinera sa création sera signé par les ministres des affaires économiques lors du dixième Sommet de l'Association, qui se tiendra à Vientiane en novembre 2004. Ces derniers signeront également le Programme d'action de Vientiane, qui fera suite au Plan d'action de Hanoi et visera principalement à réduire l'écart qui s'est creusé entre les divers pays membres de l'ASEAN sur le plan du développement. La Communauté socioculturelle de l'ASEAN intensifiera la coopération touchant aux questions sociales et favorisera la participation active de tous les secteurs de la société.

11. En ce qui concerne les divers points figurant à l'ordre du jour de la Deuxième Commission, le représentant de l'Indonésie souligne l'importance de trois d'entre eux : les technologies de l'information et de la communication (TIC); commerce, financement et développement; développement durable. Les TIC, en particulier, jouent un rôle essentiel en ce qu'elles facilitent l'intégration économique dans la région de l'ASEAN, qui prend actuellement des mesures pour

réduire le fossé numérique entre ses pays constitutifs et accroître sa compétitivité globale.

12. L'ASEAN considère la libéralisation des échanges comme un vecteur important du développement. Les travaux se poursuivent en vue de la création d'une zone de libre-échange au sein de l'ASEAN, qui constituera une étape vers l'instauration de la Communauté économique asiatique. Les systèmes économiques et commerciaux internationaux devraient encore être améliorés, en complément des efforts déployés par la région pour trouver de nouveaux débouchés commerciaux et multiplier les investissements dans les pays qui la constituent. En particulier, l'ASEAN prône une amélioration des débouchés offerts aux exportations en provenance des pays en développement, l'élimination des subventions qui faussent les échanges et la levée des obstacles au commerce des produits agricoles, ainsi qu'un traitement spécifique et différencié pour les pays en développement.

13. S'agissant de la protection de l'environnement et du développement durable, le représentant de l'Indonésie fait observer que l'ASEAN a pris des mesures à cet égard dès 1972. Les ministres des questions environnementales se sont mis d'accord sur 10 secteurs de coopération prioritaires, en conformité avec le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Ils attachent également une grande importance aux principes, stratégies et plans d'action pour le développement durable contenus dans la Déclaration de Rio et Action 21. Il est impératif que les engagements pris en matière d'assistance financière, de transfert de technologies et de constitution de capacités soit pleinement respectés.

14. **M. Al-Jabri** (Arabie Saoudite) dit que la coopération économique est essentielle pour la préservation de la paix et de la sécurité, mais aussi pour que les objectifs du Millénaire soient atteints. Sa délégation salue la récente réunion des dirigeants mondiaux consacrée à la lutte contre la faim et la pauvreté, convoquée par le Président du Brésil, qui a constitué un effort marquant sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire. Il devrait être possible d'allouer des ressources à l'Initiative qui en est résultée, sur la base de l'engagement pris par certains pays donateurs de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide aux pays en développement.

15. En ce qui concerne les répercussions de la hausse des cours du pétrole sur l'économie mondiale, il est important de prendre en compte ses causes réelles. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'offre et de demande, bien que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) y soit attentive et s'efforce de maintenir l'équilibre des cours du pétrole de manière avantageuse pour la communauté internationale. Il existe des facteurs sur lesquels les pays exportateurs ne peuvent exercer de contrôle, notamment la spéculation sur le marché international. Les taxes imposées sur les importations de pétrole par les pays industrialisés ont également une incidence sur les cours. Les conflits politiques, au Moyen-Orient et dans d'autres régions, exercent eux aussi un impact très important sur les cours du pétrole sur les marchés internationaux. Il n'est donc pas juste d'imputer la hausse des cours aux pays exportateurs de pétrole.

16. Les pays doivent honorer leurs engagements en ce qui concerne le développement économique et social. Bien que l'Arabie Saoudite soit un pays en développement, elle a consacré ces 20 dernières années plus de 4 % de son PNB à l'aide publique au développement, en direction des pays en développement et des pays les moins avancés. Elle a versé la totalité de sa quote-part au Fonds fiduciaire pour les pays pauvres très endettés. Le meilleur moyen de favoriser le développement durable est de consentir des efforts dans les sphères culturelle, environnementale et économique. La mondialisation ne devrait pas se limiter à l'ouverture de marchés; il est tout aussi important d'offrir à chaque individu des possibilités d'améliorer son niveau de vie, notamment grâce à l'élimination de la pauvreté, de l'illettrisme et de la maladie. La mondialisation implique un équilibre entre tradition et modernité. En raison de ses répercussions sur les économies et sur le tissu social de nombreux pays, elle est également une source de problèmes et de risques. C'est pourquoi la communauté internationale doit prendre des mesures pour renforcer les institutions financières internationales afin de leur donner les moyens de répondre aux crises lorsqu'elles surviennent, en tenant dûment compte des caractéristiques spécifiques aux pays concernés.

17. S'agissant du commerce international, le représentant de l'Arabie Saoudite dit qu'il faut prendre des mesures pour permettre aux pays en développement de s'intégrer à l'OMC selon des termes équitables. Il est tout aussi important d'ouvrir les

marchés et d'éliminer les taxes aux exportations des pays en développement. La promotion de la coopération Sud-Sud est l'une des conditions essentielles pour que soient atteints les objectifs du Millénaire pour le développement et devrait constituer un objectif clef des pays appartenant au Groupe des 77 et de la Chine.

18. **M. Mra** (Myanmar) dit que la volatilité des cours du pétrole et la montée du terrorisme ont entraîné un ralentissement de la croissance économique mondiale au deuxième trimestre de 2004. À moins que des mesures de soutien efficaces soient prises sans attendre par la communauté internationale pour compléter les financements inadéquats consentis jusqu'à présent à l'échelle nationale, il sera difficile d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi le représentant du Myanmar se félicite de l'initiative prise par le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France en conjonction avec le Secrétaire général, qui se concentre sur l'action contre la faim et la pauvreté, et il appuiera toute autre initiative visant à atténuer la misère dans laquelle vivent les individus les plus démunis de la planète.

19. Le Myanmar est encouragé par le « paquet de juillet », à savoir les accords adoptés le 1<sup>er</sup> août 2004 par le Conseil général de l'OMC pour donner un coup d'accélérateur aux négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture, sur l'accès aux marchés non agricoles, sur le développement, sur les mesures propres à favoriser les échanges commerciaux et sur les services. Les pays en développement ont besoin d'un système commercial qui ne se contente pas de promouvoir les échanges mais qui appuie en outre les efforts que ces pays déploient sur le plan du développement.

20. À l'occasion de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de leur création, les institutions de Bretton-Woods devraient réévaluer leurs activités afin de les adapter aux besoins de l'économie mondiale au XXI<sup>e</sup> siècle. La coopération Sud-Sud est un outil important du développement. Dans ce contexte, il est nécessaire de conclure des accords de coopération régionaux et sous-régionaux pour accélérer la croissance économique, promouvoir les échanges et permettre aux pays en développement de parvenir au développement durable. Par exemple, en novembre 2003, le Cambodge, le Laos, le Myanmar et la Thaïlande ont adopté la Déclaration de Bagan, qui a pour objet d'accroître la compétitivité et de développer la croissance à

l'intérieur des frontières de ces quatre pays; de faciliter la relocalisation des usines agricoles et de l'industrie manufacturière dans des zones présentant un avantage compétitif; de créer des emplois; de réduire les disparités; de faire progresser la paix, la stabilité et la prospérité partagée au sein de la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao-Phraya-Mékong (ACMECS), qui viendra compléter les mesures prises par la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) aux termes de la deuxième Déclaration d'entente (Concorde II de Bali). L'ASEAN instaurera une zone de libre-échange d'ici à 2008, cependant que le groupe de coopération économique constitué du Bangladesh, de Bhoutan, de l'Inde, du Myanmar, du Népal, de Sri Lanka et de la Thaïlande (BIMSTEC), qui porte actuellement le nom d'Initiative de la Baie du Bengale pour la coopération économique et technique multisectorielle, a adopté un Accord-cadre pour une zone de libre-échange d'ici à 2011.

21. **M. Baali** (Algérie) dit que l'initiative contre la faim et la pauvreté, ainsi que le débat sur la dimension sociale de la mondialisation, soulignent la détermination de la communauté internationale de faire de nouveau du développement l'une de ses priorités. Mais si l'accent est mis à l'heure actuelle sur le problème du développement en général et sur l'atténuation de la pauvreté en particulier, et si le désir a été exprimé de faire des progrès à ces divers égards, cela doit s'accompagner de mesures concrètes. Compte tenu de l'interdépendance entre le développement et la paix et la sécurité internationales, il est nécessaire de réorienter les efforts fournis sur le plan de développement au moyen de partenariats Nord-Sud. La mondialisation a fait naître des incertitudes, aussi le dialogue multilatéral est-il nécessaire pour qu'elle se transforme en une force dont tous bénéficient.

22. Les objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire et les engagements pris lors de diverses conférences internationales ont permis d'instaurer un cadre global dans lequel inscrire les mesures propres à régler les problèmes associés au développement. Les ressources financières, humaines et techniques considérables qui sont nécessaires pour mettre en oeuvre efficacement ces accords et ces engagements exigent que la coordination et la cohérence soient renforcées à tous les niveaux. Cependant, le développement dans le Sud et son intégration à l'économie mondiale pâtissent des règles inéquitable

qui gouvernent actuellement les relations économiques internationales. De même, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ne pourra être couronné de succès sans l'appui actif et systématique de la communauté internationale. Les besoins des pays en développement sont les suivants : l'accroissement de l'aide publique au développement, l'atténuation de leur dette, l'accès aux marchés des pays développés pour vendre leurs produits et la réforme de l'architecture financière internationale vers plus de transparence et une participation accrue de ces pays à la prise de décisions.

23. Si les activités menées par les Nations Unies en faveur du développement dans les pays du Sud, en particulier en Afrique, sont louables et dignes d'être soutenues, il est néanmoins essentiel que l'universalité, la neutralité et l'objectivité de telles activités soit préservée. Les divers organismes des Nations Unies devraient s'efforcer constamment d'accroître la coordination entre leurs diverses activités et d'harmoniser leurs méthodes de travail afin d'améliorer leur efficacité.

24. L'environnement est une composante vitale du développement durable. L'aggravation de la dégradation environnementale menace l'avenir de la planète, et l'exploitation non réglementée des ressources naturelles, ainsi que les conséquences néfastes, souvent tragiques, du changement climatique, suscitent de graves préoccupations. À cet égard, les ouragans et les typhons qui ont récemment dévasté plusieurs pays ont souligné avec force la gravité de la situation et la nécessité urgente de prendre des mesures collectivement. À cette fin, l'Algérie a ratifié le Protocole de Kyoto en avril 2004. La proclamation par les Nations Unies de 2006 comme Année des déserts et de la désertification mettra en relief l'importance du développement durable et la nécessité de prendre des mesures de protection environnementale. Elle rendra la communauté internationale plus sensible à la nécessité d'accorder une plus grande attention à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

25. **M<sup>me</sup> Ong** (Singapour) dit que, puisque la mondialisation ne peut être arrêtée, il est dans l'intérêt de chacun que les chances qu'elle offre soient exploitées au maximum mais que les risques et les coûts qui y sont associés soient réduits au minimum. Prendre ses distances par rapport au marché mondial n'est pas une solution. Selon la Commission

mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, nombre des problèmes actuels ne sont pas dus à la mondialisation en soi, mais à la manière dont elle est gérée. Le principal défi consiste à aider les pays en développement à se doter des moyens nécessaires pour capter l'énergie suscitée par la mondialisation. Les bouleversements sociaux qu'elle entraîne ne doivent pas être pris à la légère, comme s'il s'agissait de conséquences inévitables du changement. Il est urgent que la communauté internationale adopte de nouvelles orientations, propres à assurer la viabilité du consensus mondial au sujet de l'ouverture des marchés et à modérer ses pires excès. À cet égard, les tribunes multilatérales telles que l'ONU et l'OMC pourraient jouer un rôle crucial en contribuant à jeter les bases d'un partenariat mondial pour la gestion des effets pervers de la mondialisation. En dépit de leurs imperfections, ces institutions représentent le meilleur espoir de voir se concrétiser un monde dans lequel tous les pays pourraient participer démocratiquement à l'élaboration de règles qui les lieraient les uns aux autres sur un pied d'égalité.

26. En dépit de l'avancée qu'a constituée l'adoption, le 1<sup>er</sup> août 2004, du « paquet de juillet », le prochain Cycle de Doha de l'OMC devra régler de nombreux problèmes épineux. La difficulté consistera à éviter la polarisation à mesure que les négociations progresseront. Le Cycle de Doha n'aboutira pas si les membres de l'OMC adoptent une attitude inflexible, en particulier sur la question de l'agriculture. Les centaines de milliards de dollars dépensés en subventions agricoles chaque année par les pays développés font qu'il est difficile pour les pays en développement d'être concurrentiels. Les pays développés devraient donner l'exemple en ouvrant leurs propres marchés aux produits en provenance des pays en développement. Une fois les obstacles aux échanges levés, les pays en développement devraient recevoir un traitement spécial et différencié, dont ils auront besoin pour développer leur infrastructure et leurs capacités.

27. Pour leur part, les pays en développement doivent adopter une démarche pragmatique, sinon le Cycle sera un échec. Plus de 40 % des exportations en provenance des pays en développement, y compris les produits de base et les produits manufacturés, sont expédiés vers d'autres pays en développement, et les échanges commerciaux de ce type augmentent de 11 % par an. Si les pays en développement acceptent de réduire de

50 % les tarifs douaniers qu'ils s'appliquent les uns aux autres, le montant des échanges commerciaux entre ces pays augmentera de 15,5 milliards de dollars.

28. Si le Cycle de Doha pour le développement traîne en longueur sans aucun signe tangible de progrès, les pays impliqués commenceront à mettre au point des arrangements de substitution, et des blocs se constitueront qui seront une source de division et de protectionnisme contre-productif. Si les principaux perdants seront alors les pays en développement, ce ne sont pas seulement les pays pauvres et de petite taille qui en feront les frais. Si le sentiment d'injustice devenait trop grand, les problèmes du tiers-monde deviendraient bientôt ceux du premier. Car la mondialisation économique a également entraîné la mondialisation de problèmes tels que la pauvreté, le terrorisme et la maladie.

*La séance levée à 13 h 15.*